



## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2022

Le Conseil Municipal d'Isturits s'est réuni le 20 mai 2022 sous la présidence de M. Frédéric Camou, le Maire.

Présents : CAMOU Frédéric, HARAN Gilles, LEGARTO Virginie, DURRUTY André, MIMIAGUE Éric, BARNECHE Gérard, CARCELLER José Maria, DONAPETRY Sylvain, ETCHEGOYEN Nathalie, GOURGUES Myriam, LACROIX Ludovic, LE LOREC Nickie, MALE-DIT-CAZOT Karine.

Excusées : LOHIAGUE Monique, ROCHAIS Manon

Secrétaire : DURRUTY André

### 01- Logement n°2 Collectif Hirixka - Attribution

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement n°2 du collectif Hirixka est vacant et mis à la location à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022. Il précise que quatre candidats ont déposé leur dossier de candidature.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à la majorité,

**DÉCIDE** d'octroyer le logement à Mme Edurne ZOZAYA et M. Antton HARAMBOURE.

**FIXE** le montant mensuel du loyer à 358 € et 15 € de charges. La taxe d'ordures ménagères sera réglée annuellement.

### 02- Attribution subventions communales 2022

Le Maire informe l'assemblée qu'une enveloppe globale de 15 000 € a été votée dans le cadre du budget de 2022 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** d'attribuer un montant global de 11 570 €.

### 03- Demande de subvention voirie 2022

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de réaliser les travaux prévus au programme voirie 2022.

Il convient maintenant de solliciter les subventions du Département pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après avoir largement délibéré,

**APPROUVE** cette demande de subvention à l'unanimité des membres présents.

### 04- CSLH – Accroissement temporaire d'activité

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps complet pour assurer l'animation au centre de loisirs Arberoan Alaiki durant les mercredis à forte affluence.

Cet emploi, de la catégorie hiérarchique C, serait créé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 30 juin 2023.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création du poste avec 12 voix pour et 1 abstention.

## 05- Sollicitation d'intervention de l'EPFL Pays Basque sur le secteur « Centre Bourg »

### **M. le Maire expose au Conseil Municipal :**

**La commune d'ISTURITS** souhaite engager une politique de revitalisation de sa commune en proposant une offre de logements accessibles aux jeunes ménages du territoire. Afin de limiter le poids des résidences secondaires et anticiper le regain d'attractivité de l'intérieur du Pays Basque, la commune désire mettre en œuvre une politique foncière lui permettant d'atteindre ses objectifs, en assurant notamment la maîtrise foncière des biens nécessaires.

Après avoir instauré un périmètre de ZAD, la commune a engagé avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Pays Basque une réflexion destinée à disposer d'une vision du développement à court, moyen et longs termes de son territoire.

C'est dans ce contexte que la commune souhaite désormais constituer des réserves foncières lui permettant de répondre à ses objectifs.

Dans cette perspective un tènement foncier cadastré C 1001 situé au cœur du centre bourg, représentant une surface totale de l'ordre de 2160 m<sup>2</sup>, pourrait faire rapidement l'objet d'une vente par son propriétaire.

Ainsi, face à l'opportunité d'acquisition qui se présente, il convient à présent de solliciter l'**EPFL Pays Basque** pour engager les négociations amiables avec le propriétaire concerné en vue de procéder à l'acquisition et au portage de l'ensemble foncier.

Il est ici précisé qu'en cas d'échec dans les négociations amiables, le bien pourrait faire l'objet d'une préemption au titre du droit de préemption ZAD.

Conformément au Règlement d'Intervention de l'EPFL Pays Basque validé par son Conseil d'Administration en date du 08 février 2019 et aux modalités partenariales inscrites dans la Convention d'Action Foncière « Centre Bourg », il est convenu que le bien acquis pour le compte de la commune :

- sera porté durant la durée conventionnée (*8 ans*) avec un différé d'annuités maximum de 4 ans
- des frais de portage (1%HT) seront annuellement appliqués sur le capital porté restant dû,
- L'EPFL sera associé par la commune aux réflexions relatives à l'élaboration du projet et au processus de désignation du Maître d'ouvrage de l'opération
- en fin de portage ou par anticipation, les biens acquis par l'EPFL Pays Basque seront directement rétrocédés au maître d'ouvrage de l'opération.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

**SOLLICITER** l'EPFL Pays Basque en vue de la négociation et de l'acquisition des fonciers intégrés dans le secteur « Centre Bourg »,

**VALIDER** la modalité de portage de « 8 ans avec différé d'annuités de 4 ans » proposée par l'EPFL Pays Basque,

**APPROUVER** les termes de la Convention d'Action Foncière « Centre Bourg » actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays Basque et d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

## 06- Questions diverses :

- Débat sur le collectif du lotissement HIRIXKA
- Débats les différents lots de terrains à la vente dans notre village.
- Animations estivales de l'Arberoue, les dates retenues pour Isturits sont :
  - Le vendredi 29 juillet, soirée animée avec l'association des Jualdunak et d'Artetxea ;

- le vendredi 26 août, soirée animée par les chasseurs et le comité des fêtes.

- Fresque du festival « point de vue » :

Plusieurs documents ont été envoyés au responsable du festival. Un retour favorable et un artiste pourrait être retenu. Artiste Américain qui vit en ce moment à Paris prénommé JOHN WENTZ.

- Restitution de la phase diagnostic du « Plan de référence » le 3 Juin (avec prise en compte des éléments ressortis lors de la visite du centre bourg du 02 mai).
- Convocation d'une commission extra-communale Ecobuage courant juin.
- Réunion avec Florence Lasserre, députée, le mardi 31 mai à la Mairie.

M. le Maire  
Frédéric CAMOU

